



# MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 AVRIL 2016

## Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents** : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALIER Sabine - MASOCH Gérard - CHIAPUSSO Aline - THOMAS Louis - FACON Christian - RATEL Chantal - SIMON Christian - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - TEYSSIER Yannick - BOTTE Géraldine - JAMMES Sandrine - PETINOT Laurence

**Absents excusés** : BILLOIR Julien - MOREAU Dominique - PASTEL Denis - CRASEZ Angeline

**Absente ayant donné procuration** : GINDRE Gabrielle à CHIAPUSSO Aline

**Conseillers en exercice** : 23      **Quorum** : 13      **Présents** : 18      **Pouvoirs** : 1      **Votants** : 19

Monsieur Christian FACON a été élu secrétaire

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

Suite aux remarques de Madame Nicole SELTZER, 1<sup>ère</sup> Adjointe, le compte rendu du précédent Conseil Municipal est modifié de la façon suivante :

- Sur le point 32 :
  - il faut lire 94 980 € au lieu de 9 480 € et 39 996 € au lieu de 3 996 € sur la ligne autofinancement communal actuel TTC des points 1 et 2.
- Concernant les points 30, 34 et 35 :
  - il est mis en évidence qu'une demande de subvention est établie d'une façon globale. Elle comprend l'accessibilité handicapés mais aussi le réaménagement de l'Hôtel de Ville qui n'a pas pu être intégré dans le budget d'investissement 2016. Cependant, comme les subventions sont octroyées sur des travaux achevés en 2020, nous avons décidé de rédiger un projet global dans lequel le réaménagement pourrait être réalisé sur les prochains exercices.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2016 est donc approuvé à l'unanimité en tenant compte de ces modifications.

#### 1. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE TRIPARTITE LIEU-DIT «SAINT ANTOINE» ENTRE L'ENTREPRISE GENERALE CASARIN BTP, L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE MODANE PERIPHERIE ET LA COMMUNE DE MODANE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'occupation temporaire à intervenir entre l'entreprise Générale CASARIN BTP, la commune de Modane et l'AFP Modane Périphérie relative à la location à l'Entreprise Générale CASARIN BTP, du terrain communal cadastré section C N°1025p, 1026p, 1027p, 1028p, 1029p, 1045p et 1050p, situé au lieudit «Saint Antoine», d'une superficie de 3600 m<sup>2</sup>, pour le stockage et le recyclage de matériaux inertes.

Le montant du loyer est fixé à quatre mille six cent euros (4 620 €) par an réparti de la façon suivante :

- Quatre mille cent cinquante-huit euros (4 158 €) pour la commune de Modane
- Quatre cent soixante-deux euros (462 €) pour l'AFP Modane Périphérie

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

#### 2. CONVENTION TRIPARTITE HOTEL «LE GRAND VALLON» M. SCHEAFFER / COMMUNE DE MODANE / SMTV

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre Monsieur SCHEAFFER, la commune de Modane et le Syndicat Mixte Thabor Vanoise relative à la restructuration complète de l'hôtel pour aboutir à la création d'une Résidence hôtel Club 3 étoiles d'environ 200 lits avec restaurant et complexe aqua ludique.

Cette délibération annule et remplace celle sous le N°2015/08/2 du 29 juillet 2015, visée en Sous-préfecture le 3 août 2015.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

### **3. APPROBATION DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE ROUTIER DU FRENEY (SICROF)**

Suite à la délibération du SICROF et conformément au Schéma Départemental de Coopération intercommunale arrêté par le Préfet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal du Centre Routier du Freney (SICROF) n'ayant plus d'activité à ce jour.

### **4. APPROBATION DES CONDITIONS DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE ROUTIER DU FRENEY (SICROF)**

Suite à la délibération précédente, le conseil municipal doit décider des conditions de répartition des actifs du SICROF. Les actions de la SAEM SEMICROF représentent la part principale de ces actifs. La répartition proposée entre les six communes correspond à la répartition des fonds versés par ces communes au syndicat depuis sa création.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les conditions de la dissolution du SICROF telles qu'elles sont présentées.

Sollicite Monsieur le Préfet de la Savoie pour acter ces conditions dans l'arrêté de dissolution du SICROF.

### **5. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE EN ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Le tableau des effectifs sera complété conformément à ces transformations.

### **6. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE EN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Le tableau des effectifs sera complété conformément à ces transformations.

### **7. MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la Commune, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

### **8. CONVENTION CARTE MULTI LOISIRS ESTIVALE «VAL'FREE» AVEC L'OFFICE DE TOURISME MODANE-VALFREJUS POUR L'ACCES AU MUSEOBAR**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention «carte multi loisirs estivale Val'Free», à intervenir avec l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus, proposant une tarification spécifique pour l'accès au Muséobar et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **9. CONVENTION «CARTE PASS ACTIVITES» A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PARRACHEE VANOISE D'AUSOIS POUR L'ACCES AU MUSEOBAR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention «carte pass activités», à intervenir avec la SPL Parrachée Vanoise d'Aussois, proposant une tarification spécifique pour l'accès au Muséobar et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **10. CONVENTION «PASS COSY» A INTERVENIR AVEC LA MAISON DU TOURISME DE LA NORMA POUR L'ACCES AU MUSEOBAR**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention «carte pass Cosy», à intervenir avec la Maison du Tourisme de La Norma, proposant une tarification spécifique pour l'accès au Muséobar et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **11. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2015**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, prend acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2015 ci-dessous désignées :

**BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES  
ANNEE 2015**

**CESSIONS**

Date du CM	Date de l'acte notarié	Parcelles	Acquéreur	montant de la vente
30/07/2014	01/04/2015	D 504 Les Brous	SFTRF	1 505,00 €
			<b>Montant des acquisitions</b>	<b>1 505,00 €</b>

**ACQUISITIONS**

Date du CM	Date de l'acte notarié	Parcelles	VENDEUR	montant de la vente
27/03/2013	31/03/2015	F 2904 (ex. 350p) La Chal	CHINAL Aristide	121,00 €
<b>DUP Plages de dépôt du Saint Artoine - acquisitions amiables</b>				
29/10/2013	03/02/2015	C 837	HOURMAGNOU Marie-Thérèse	1 815,00 €
29/10/2013	03/02/2015	C 1035	PASCALLON Roger	372,00 €
29/10/2013	03/02/2015	C 934 et C 981	CONSORTS MATIAS David et Isabelle	2 019,00 €
29/10/2013	19/02/2015	C 962	CONSORTS ZUCCHIATTI Robert	522,00 €
29/10/2013	19/02/2015	C 1568	CAFFOZ Marc	630,00 €
29/10/2013	19/02/2015	C 929 et 1013	CONSORTS GETLITTE Gérard	4 728,00 €
29/10/2013	19/02/2015	C 1000	CONSORTS MOLLARD Michel	387,00 €
29/10/2013	19/02/2015	C 863 et C 945	CONSORTS GENUJAZ Pierre	3 975,00 €
29/10/2013	19/02/2015	C 993	CONSORTS GRAVIER	777,00 €
29/10/2013	18/03/2015	C 1012	MAZET Nicole	1 368,00 €
29/10/2013	18/03/2015	C 1018 et C 1567	CONSORTS NUJER/BARUSSAUD	1 731,00 €
29/10/2013	18/03/2015	C 1022	CONSORTS EARD (Jean Octavien)	1 254,00 €
29/10/2013	18/03/2015	C 961 et C 988	CTS BERTHIER Thierry Alain et Christian	1 902,00 €
29/10/2013	19/03/2015	C 1001	AURARD Renée	336,00 €
29/10/2013	01/04/2015	C 958 et C 960	CONSORTS BLANCHIN	1 377,00 €
29/10/2013	01/04/2015	C 974 et C 1036	BLANCHIN Marie-Josèphe	1 284,00 €
29/10/2013	01/04/2015	C 834	CONSORTS RATEL Patrick Suzanne Marinette	945,00 €
29/10/2013	23/04/2015	C 959 et C 984	CONSORTS ANCELIN JOANNY	1 119,00 €

Date du CM	Date de l'acte notarié	Parcelles	VENDEUR	montant de la vente
29/10/2013	23/04/2015	C 1010	CONSORTS SERAIN Bernadette	606,00 €
29/10/2013	23/04/2015	C 992	SUTCH Bernadette	720,00 €
29/10/2013	23/04/2015	C 1005	CONSORTS PINET Louis	876,00 €
29/10/2013	05/06/2015	C 942 et C 1002	BERTIN Pierre	1 404,00 €
29/10/2013	05/06/2015	C 931	RUDELLE Jeanne	1 239,00 €
29/10/2013	05/06/2015	C 952	CONORTS BANDET Jacques	954,00 €
29/10/2013	05/06/2015	C 928	HOUQUET Jeannine	1 635,00 €
29/10/2013	05/06/2015	C 987	LANFREY Casimir	426,00 €
29/10/2013	05/06/2015	C 1020	CONSORTS GULLIET Julien	798,00 €
29/10/2013	05/06/2015	C 1011	BOTTE Nathalie	603,00 €
29/10/2013	05/06/2015	C 1019	CONORTS DOL Christine	1 233,00 €
29/10/2013	05/06/2015	C 985 et C 1041	CONSORTS DOL Michel	987,00 €
29/10/2013	19/06/2015	C 944	CONSORTS DI MASCIO Roberto	873,00 €
29/10/2013	04/08/2015	C 941 et C 1004	CONSORTS MESTRALLET/CHETCUTI	1 194,00 €
29/10/2013	04/08/2015	C 972 et C 1009	CONSORTS CANDY et PICON Isabelle	2 511,00 €
29/10/2013	04/08/2015	C 965	CONSORTS GENIN	1 755,00 €
29/10/2013	24/08/2015	C 1007	CONSORTS FASANA	1 065,00 €
29/10/2013	24/08/2015	C 1034	PODIGORA Christophe	987,00 €
29/10/2013	25/08/2015	C 933 - C 970 et C 971	BRACHET Eliane	3 759,00 €
28/01/2015	16/10/2015	C 983	CONSORTS DISETTI Bortolo	3 480,00 €
24/11/2014	16/10/2015	C 969	LAZIER Alexandre	1 404,00 €
25/02/2015	16/10/2015	C 930 et C 978	GLAS Lydie	1 641,00 €
24/11/2014	16/10/2015	C 844	DUPLAN André	1 089,00 €
29/10/2014	16/10/2015	C 979	CONSORTS GALASSO Georges	903,00 €
24/11/2014	16/10/2015	C 996	MESTRALLET Renée	735,00 €
24/11/2014	16/10/2015	C 991	GLENGROSS Michèle	492,00 €
18/12/2014	19/11/2015	C 1032	CONSORTS FAVRE CHAPPAZ	804,00 €
24/11/2014	19/11/2015	C 865	CONSORTS JOLY	1 620,00 €
<b>Montant des acquisitions</b>				<b>62 455,00 €</b>

### ECHANGES

Date du CM	Date de l'acte notarié	Parcelles vendues par la commune/parcelles acquises	coéchangiste	montant de la souite (pour le privé)
27/05/2014	19/02/2015	E 194 - E 948 - E 949/E 82 (Le Seuil)	Commune/Mme GUISAN Marcelle	0,00
16/04/2014	19/06/2015	F 2908 (ex 342p) - F 2910 (ex 1984p)/F 2912 (ex 347p) - F 2913 (ex 347p) La Chal	Commune/Consorts CONTAT	0,00
			<b>Montant de la souite</b>	<b>0,00 €</b>

**12. SUBVENTION A L'ASSOCIATION AMIES-SOLID'ART MAURIENNE POUR L'ANNEE 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer au titre de l'année 2016, une subvention d'un montant de neuf cents euros (900 €) à l'association « AMIES-SOLID'ART MAURIENNE » ayant formulé sa demande après le vote du budget.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h45

A Modane, le 09 mai 2016

Le Secrétaire de séance,

Christian FACON



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

